Flash Economie

N° 57
11 juin 2026

Abonnez-vous ici.

La France est-elle réellement une « gérontocratie » ?

Il devient usuel de dire que la France est une gérontocratie, c'est-à-dire une société où l'on se préoccupe beaucoup des personnes âgées et peu des jeunes. Effectivement, les dépenses de retraite et les dépenses de santé des Français les plus âgés ont un poids important dans le PIB, alors que la qualité du système éducatif est faible, que la proportion de jeunes déscolarisés et sans emploi est forte, que le poids des impôts qui financent la protection sociale est élevé, alors que les dépenses de recherche et développement sont trop faibles.

Mais en réalité, cette situation résulte :

- de l'allongement de l'espérance de vie, qui est une bonne nouvelle ;
- de la faiblesse du poids des dépenses d'éducation, hors pensions de retraite des enseignants, dans le PIB en France, de problèmes d'organisation du système éducatif ;
- du rejet du report de l'âge de la retraite par une grande majorité des Français (y compris les jeunes) ;
- assez faiblement, du niveau de la durée annuelle du travail ;
- et d'une générosité plus grande en France du système de retraite en termes de taux de remplacement.

On sait que si le taux d'emploi en France (69,5 % au 1er trimestre 2026) était au niveau de celui de l'Allemagne (77,7 %), l'emploi serait en France plus élevé de 11,8 %, et le PIB probablement plus élevé de l'ordre de 10 %. Le poids des dépenses de retraite ne serait plus alors de 14,8 % du PIB, mais de 12,6 % du PIB, c'est-à-dire un niveau proche de la moyenne européenne.

Patrick Artus
Conseiller économique senior
patrick.artus-ext@ossiam.com
@PatrickArtus
Patrick Artus

Isabelle Gravet
Assistante de recherche
isabelle.gravet-ext@ossiam.com

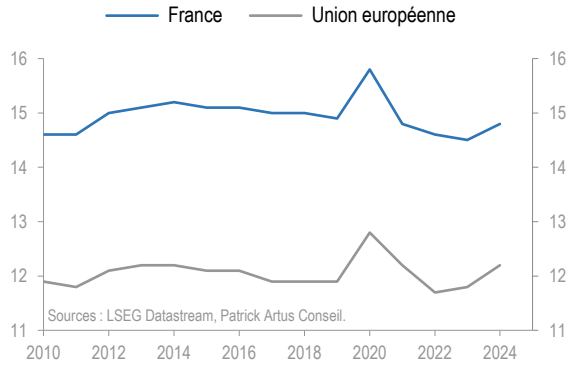
Communication marketing : ce document n'a pas été élaboré selon les dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières et ses auteurs ne sont pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

En apparence, la France se préoccupe davantage des personnes âgées que des jeunes

L'argument selon lequel la France est une **gérontocratie**, une société dirigée par les personnes âgées privilégiant ces dernières aux dépens des jeunes, peut être défendu en raison :

- **du poids élevé des dépenses de retraite** (**Graphique 1**). En 2024, les dépenses de retraite (somme des dépenses de vieillesse et de survivants) s'élevaient à 14,8 % du PIB en France et 12,2 % du PIB de l'Union européenne. En 2023, d'après l'OCDE, les dépenses de retraite pour l'ensemble des pays de l'OCDE étaient estimées à 8,8 % du PIB ;

Graphique 1
Dépenses publiques de retraite (en % du PIB valeur)



- **du poids élevé des dépenses de santé des personnes âgées** (50 % de la dépense de santé concerne les personnes de plus de 60 ans) ;
- **de la faible qualité du système éducatif** (**Tableau 1**) ; d'où la proportion très élevée de jeunes **déscolarisés, sans emploi, ni formation** (les NEET, **Graphique 2**) ;

Graphique 2
Proportion de jeunes déscolarisés de 15-29 ans sans emploi ni formation (NEET, en %)

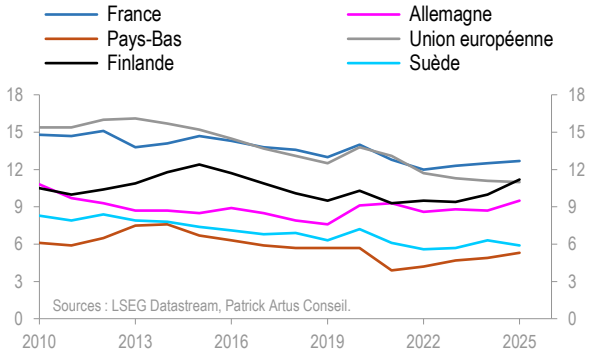


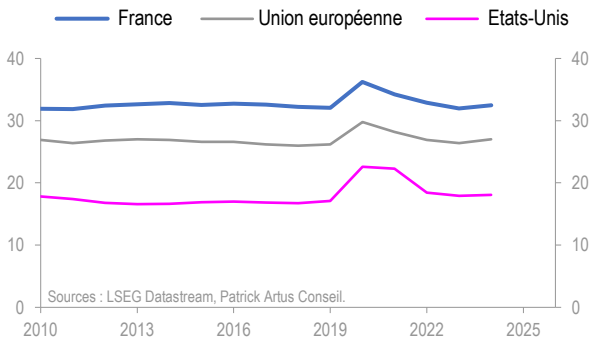
Tableau 1 : Résultats aux enquêtes PISA de l'OCDE (score global, par score décroissant de l'enquête de 2022)

Pays	2012	2015	2018	2022
Japon	540	529	520	533
Canada	522	523	517	506
Suisse	518	506	498	498
Finlande	529	523	516	495
Royaume-Uni	502	500	503	494
Etats-Unis	n.d	488	495	489
Suède	482	496	503	487
Allemagne	515	508	500	482
France	**500**	**496**	**494**	**478**
Espagne	490	491	482	477
Italie	490	485	477	477

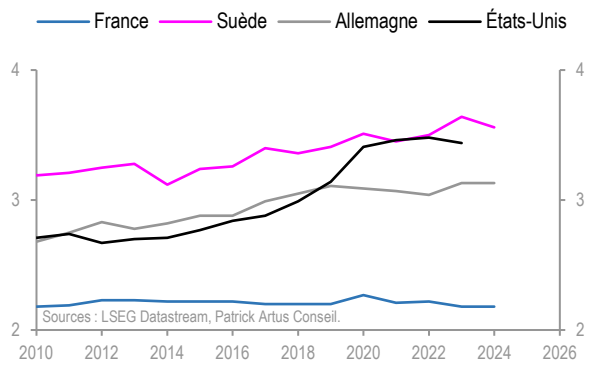
Source : OCDE

- **du poids très élevé de la protection sociale** et des impôts qui la financent (**Graphique 3**) alors que les dépenses de recherche et développement sont trop faibles (**Graphique 4**).

Graphique 3
Dépenses publiques de santé et de protection sociale
(en % du PIB valeur)



Graphique 4
Dépenses de R&D (en % du PIB valeur)



En apparence, la France a donc une préférence pour les dépenses sociales (retraite, santé) qui bénéficient aux personnes âgées au détriment des dépenses d'avenir (qualité du système éducatif, recherche et développement).

Mais il faut examiner de plus près l'idée que la France est une gérontocratie

1. Le poids croissant des dépenses de santé en France résulte essentiellement de l'allongement de l'espérance de vie

La **part des personnes âgées de 60 ans** et plus dans la population totale est passée de 18 % en 1970 à 28,5 % à l'heure actuelle, et devrait atteindre 33 % à l'horizon 2050. L'augmentation des dépenses de santé résulte essentiellement de l'allongement de l'espérance de vie (**Graphique 5**) et du fait que la consommation de santé est nettement plus importante pour les plus de 60 ans (**Tableau 2**).

Graphique 5
France : espérance de vie à la naissance (en années)

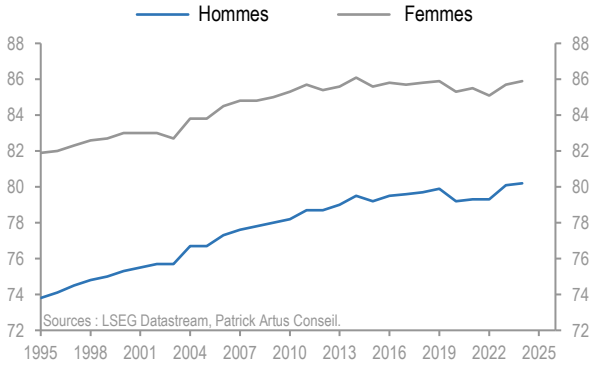


Tableau 2 : France : dépenses de santé par tranche d'âge (en euros par an)

Tranche d'âge	Dépenses en euros
0-1	2135
2-16	870
17-59	1802
60-74	4195
75-79	6448
80 et plus	8355

Source : Sécurité sociale

L'allongement de l'espérance de vie est une bonne nouvelle, et on ne peut qu'accepter qu'il implique des dépenses de santé plus élevées.

2. Les dépenses d'éducation sont insuffisantes, et il y a de plus un problème d'organisation de l'enseignement

En apparence, les dépenses d'éducation, rapportées au PIB, sont assez élevées en France : 5,3 % du PIB, contre 4,1 % en Italie, 4,6 % en Espagne, 5,2 % en Allemagne et aux Pays-Bas, 5,9 % au Royaume-Uni. Cependant, ces **dépenses d'éducation incluent en France les retraites des enseignants**, ce qui n'est pas le cas dans les autres pays. Hors retraites des enseignants, les dépenses d'éducation ne sont en France que de 3,7 % du PIB et sont donc bien anormalement basses.

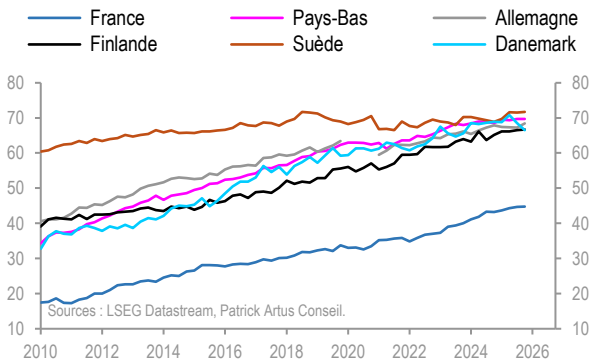
Par ailleurs, le système éducatif français souffre aussi de **problèmes d'organisation** : formation insuffisante des enseignants, priorité donnée à la sélection par rapport à la hausse du niveau de tous les élèves, place trop grande de l'enseignement magistral, journées trop longues pour les élèves…

3. Une grande majorité de Français rejette le report de l'âge de la retraite ou la sous-indexation des retraites sur les prix

D'après le sondage Elabe du 17 juin 2025, 61 % des Français s'opposent à l'allongement de la durée de cotisation, 63 % au relèvement de l'âge légal et 65 % à la hausse des cotisations. Les mesures touchant les retraités actuels sont aussi massivement rejetées, 78 % s'opposant à la sous-indexation des pensions et 86 % à une baisse des pensions. **Ce rejet est partagé par les jeunes**. Ainsi, parmi les 25-34 ans, 67 % sont opposés à la sous-indexation des pensions, 65 % sont opposés au report de l'âge de la retraite et 62 % sont opposés à l'augmentation de la durée de cotisations.

Il y a donc un choix majoritaire, collectif, pour **conserver un faible taux d'emploi des plus de 60 ans** (**Graphique 6**).

Graphique 6
Taux d'emploi des 60-64 ans (en %)



4. La durée annuelle du travail n'est pas faible en France, si l'on considère l'ensemble des personnes en emploi

Si l'on considère seulement les **salariés à temps complet**, la durée annuelle du travail est plus faible en France (1 664 heures) qu'en Allemagne (1 785 heures) ou dans l'ensemble de l'Union européenne (1 784 heures). Cela reste le cas si l'on considère les salariés à temps complet et ceux à temps partiel, avec une durée annuelle du travail de 1 545 heures en France contre 1 625 heures dans l'ensemble de l'Union européenne. Cependant, si l'on prend en compte **l'ensemble des personnes en emploi, les salariés et les non-salariés**, la durée du travail en France (1 595 heures) est supérieure à celle observée en Allemagne (1 539 heures) et légèrement inférieure à celle de l'ensemble de l'Union européenne (1 667 heures).

5. Le taux de remplacement net n'est pas anormalement élevé en France

Le taux de remplacement net est le ratio des pensions des régimes de retraite obligatoires (publics et privés) **au salaire individuel moyen** (hors impôts et cotisations sociales). Les taux de remplacement nets dans différents pays de l'OCDE sont présentés dans le **Tableau 3**.

Tableau 3 : Taux de remplacement nets des régimes de retraite obligatoires (publics et privés) en % du salaire individuel moyen

Pays	Taux de remplacement
Pays-Bas	96
Espagne	86
Italie	79
France	**70**
Suède	66
OCDE	63
Royaume-Uni	54
Allemagne	53
États-Unis	51
Japon	42

Sources : OCDE

Les taux de remplacement sont faibles au Japon, aux Etats-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni. Les taux de remplacement sont supérieurs à ceux de la moyenne des pays de l'OCDE en France, en Italie, en Espagne et aux Pays-Bas. Le problème des retraites est un **problème démographique** ; en France, **le nombre de cotisants par retraité** est passé de 3,14 en 1975 à 1,77 en 2022 et il sera de l'ordre de 1,50 en 2050.

Synthèse : en réalité, la France n'est pas une gérontocratie, les problèmes essentiels ne viennent pas d'une attention exagérée portée aux personnes âgées

Nous avons montré que :

- le poids élevé des dépenses de santé en faveur des plus de 60 ans vient de l'allongement de l'espérance de vie, ce qui est une bonne nouvelle ;
- non seulement les dépenses d'éducation, hors retraites des enseignants, sont anormalement faibles, mais que le système éducatif fait aussi face à des problèmes structurels (formation des enseignants, méthodes pédagogiques) ;
- les Français rejettent le report de l'âge de la retraite, ce rejet étant particulièrement fort chez les jeunes ;
- la durée annuelle du travail (quand on prend en compte les non-salariés) n'est pas particulièrement faible ;
- le taux de remplacement net n'est pas particulièrement élevé.

Nous parvenons à la conclusion habituelle : le problème essentiel de la France n'est pas d'être une gérontocratie, mais d'être **un pays à taux d'emploi faible**.

Avertissement

Ossiam, filiale de Natixis Investment Managers, est un gestionnaire d'actifs français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (Agréement n° GP-10000016). Bien que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables, Ossiam ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de toute information dont elle n'est pas la source. Les informations présentées dans ce document sont basées sur les données du marché à un moment donné et peuvent changer de temps à autre. Le présent document a été préparé uniquement à des fins d'information et ne doit pas être considéré comme une offre, une sollicitation d'offre, une invitation ou une recommandation personnelle d'acheter ou de vendre des actions participantes, tout titre ou instrument financier d'un Fonds Ossiam, ou de participer à toute stratégie de placement, directement ou indirectement. Il est destiné à être utilisé uniquement par les destinataires auxquels Ossiam le met directement à disposition. Ossiam ne traitera pas les destinataires de ce document comme ses clients du fait qu'ils aient reçu ce document. Tous les renseignements sur la performance présentés dans ce document sont fondés sur des données historiques et, dans certains cas, sur des données hypothétiques, et peuvent refléter certaines hypothèses à propos des frais, des impôts, des charges de capital, des attributions et d'autres facteurs qui influent sur le calcul de rendements. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont des énoncés de notre jugement à cette date et sont susceptible de changer sans préavis. Ossiam n'assume aucune responsabilité fiduciaire pour les conséquences, financières ou autres, provenant d'un placement dans un titre ou un instrument financier décrit dans ce document ou dans tout autre titre, ou de la mise en œuvre d'une stratégie de placement. Les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à être distribuées ou utilisées par une personne ou une entité, par un pays ou une juridiction, où cela serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui assujettirait Ossiam à toute exigence d'inscription dans ces juridictions. Ce document ne peut être distribué, publié ou reproduit, en entier ou en partie.